



RH N°23/100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE L'ANNÉE 2023**

**ARRÊTÉ PORTANT CONSTITUTION
DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ
ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL
DE LA VILLE ET DU CCAS D'AUBERGENVILLE**

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1, L251-5 à L251-8,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°23-015 du 15 février 2023 portant création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Ville et du CCAS d'Aubergenville, et fixant le nombre de membres du CST à 4 titulaires et à 4 suppléants pour chaque collègue,

Vu le procès-verbal des tirages au sort qui se sont déroulés les 17 février et 10 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la F3SCT de la Ville et du CCAS d'Aubergenville est la suivante:

Représentants de la Collectivité

Titulaires

Gilles LÉCOLE
Marie-Christine LOZACH
Virginie MEUNIER
Agnès CHEVALIER

Suppléants

Elodie MACHADO
Fabienne PAULIN
Sylvia PADIOU
Laurence DENAND

Représentants du Personnel

Titulaires

Delphine GNASSOU BODIN
Marie-Ange PALOMARES
Laurie ALEXANDRE
Zoé TODESCHINI


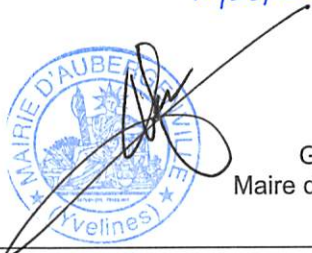
Suppléants

Yamina BOUALI-YOUCHEF
Franck BORDAS
Silvia FRAGA
Ousmane KANOUTE

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Article 3 : Le Directeur général des services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 15/06/23
Et publié/Affiché le 15/06/23



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 9 juin 2023

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

